

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**ELABORATION DU PROJET DE FORMATION**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**  
**DOMAINE : SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE**

<p><b>CODE : 82 30 01 U34 D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,**  
**sur avis conforme du Conseil général**

# **ELABORATION DU PROJET DE FORMATION**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'élaborer son projet de formation dans la perspective d'un projet professionnel en :

- ◆ précisant la fonction de cadre dans le contexte des soins de santé ;
- ◆ identifiant les compétences spécifiques à cette fonction ;
- ◆ débutant une réflexion visant à se situer personnellement vis-à-vis de lui-même, des clients, des membres d'une équipe pluridisciplinaire, de sa profession et de son environnement.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

- ◆ produire une analyse réflexive concernant une problématique professionnelle en exploitant des ressources bibliographiques adéquates et les données probantes ;
- ◆ situer l'exercice de sa profession au sein du système de santé ;
- ◆ se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans un contexte institutionnel de santé et dans le cadre de la prise en charge d'un patient ;
- ◆ décrire et justifier, au départ d'une situation de soin donnée, les démarches de prise en charge globale d'un patient et les principes qui les sous-tendent.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

- soit un diplôme de bachelier ou de master dont la liste est définie et tenue à jour par le Gouvernement, après consultation de l'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur),
- soit un diplôme délivré en Communauté flamande ou germanophone similaire à un diplôme contenu dans la liste dont question supra,

- soit un diplôme étranger reconnu équivalent à un diplôme contenu dans la liste dont question supra.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,*

- ◆ d'identifier et de développer les facettes de la fonction de cadre et les compétences requises pour l'exercer en intégrant les données issues :
  - ◆ de témoignages de cadres,
  - ◆ de l'analyse d'une description de fonction d'une institution,
  - ◆ de la synthèse et la critique d'un article sur cette fonction ;
- ◆ d'analyser une situation de soins et de proposer une démarche pour la faire évoluer en utilisant un modèle conceptuel ;
- ◆ d'ébaucher son projet personnel de formation dans le cadre des modalités d'études proposées par l'organisme de formation :
  - ◆ en se basant sur les différentes dimensions de la fonction de cadre, le contexte des soins de santé, les compétences-clés à développer ;
  - ◆ en analysant sa situation institutionnelle spécifique ;
  - ◆ en tenant compte de ses caractéristiques individuelles.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, l'exactitude et la concision au niveau de la terminologie, des concepts et des principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts et démarches en les intégrant dans son analyse,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

### 4. PROGRAMME

*Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,*

l'étudiant sera capable :

#### 4.1. En Analyse de la fonction de cadre de santé

- ◆ d'analyser la fonction de cadre de manière générale ;
- ◆ de découvrir la spécificité du cadre de santé au départ de témoignages de personnes ayant la responsabilité d'équipes de travail dans différents secteurs de soins de santé tant hospitaliers qu'extra-hospitaliers ;
- ◆ d'identifier les compétences-clés de la fonction de cadre ;

- ◆ de fixer les bases de son projet personnel de formation en relation avec les exigences et les ressources de la formation, les spécificités du contenu professionnel, les ressources et difficultés individuelles ;
- ◆ d'utiliser des outils d'évaluation diagnostique, et éventuellement de les adapter au contexte, en vue d'identifier ses motivations par rapport à :
  - ◆ sa formation,
  - ◆ son profil d'apprentissage,
  - ◆ les compétences déjà maîtrisées et celles à acquérir par comparaison avec les compétences-clés de la fonction de cadre.

#### **4.2. En démarche de mise en place d'une offre de soins**

- ◆ de se référer à des modèles conceptuels en vue d'adopter une démarche fondée sur une philosophie de soins ;
- ◆ d'adopter la rigueur scientifique et la logique pour mener une démarche de résolution de problèmes.

#### **4.3. En sociologie de la santé**

- ◆ de situer la politique de santé au sein de la politique socio-économique belge ;
- ◆ d'identifier les valeurs, les facteurs sociaux, anthropologiques et culturels qui conditionnent les représentations que les individus et les groupes ont de la santé.

### **5. CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

### **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

### **7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**

<b>7.1. Dénomination du cours</b>	<b>Classement du cours</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Analyse de la fonction de cadre de santé	CT	B	30
Démarche de mise en place d'une offre de soins	CT	B	10
Sociologie de la santé	CT	B	8
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	12
Total des périodes			60